

République Française

Département de l'Aveyron

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil

De la communauté de communes Monts, Rance et Rougier

Nombre de membres
Afférents Conseil Communautaire : 37
En exercice : 37
Qui ont pris part à la délibération : 36

Date de convocation : 24/10/2024

Séance du 31 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le trente-un du mois d'octobre à 20h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil (Mairie) de Saint-Sernin-sur-Rance, sous la présidence de Mme Monique Aliès, Présidente

Présents : Monique ALIÈS, Albert BOUSQUET, Jean-Louis CABANES, Sophie CANTALOUBE, Claude CHIBAUDEL, Hélène CHICO ROS, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Francis CULIE, Gérard DRESSAYRE, Michelle FONTANILLES, Jean-Louis FRANJEAU, Eric HOULES, Michel LEBLOND, Eva LE CHARPENTIER, David MAURY, Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, Patrick ROQUES, Jean-Philippe SABATHIER, Guy SALES, André SERIN, Claude SERS, Jean-Claude TOUREL, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Patrice VIALA

En tant que délégué suppléant, était présent : Jean ROUQUETTE, Michel SIMONIN

Excusés ayant donné un pouvoir : Laure BERNAT à Bernard VIALA, Séverine DRESSAYRE à Eva LE CHARPENTIER, Jean-Luc JACQUEMOND à André SERIN, Xavier PUECH à Jean-Claude TOUREL, Jean-François ROUSSET à Viviane RAMONDENC, Anne-Claire SOLIER à Patrice VIALA, Michel WOLKOWICKI à Jean-Philippe SABATHIER

Absents : Jean MILESI

Patrick RIVEMALE est désigné secrétaire de séance

N°20241031_137

Objet : Subventions aux associations – Exercice 2024

Madame la Présidente propose au Conseil Communautaire d'attribuer les subventions pour l'année 2024 aux associations et autres organismes.

Suite aux réunions de la Commission Culture et du Bureau, Madame la Présidente et Monsieur Patrick ROQUES, Président de la Commission Culture soumettent à l'avis du Conseil Communautaire les propositions d'attribution de subventions de fonctionnement aux associations locales.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes :

Associations/Organismes	Propositions de la Commission	Vote Conseil Communautaire
La Ligue contre le cancer	3.05 €/tonne de verre collecté	3.05 €/tonne de verre collecté
Association Musicale de Combret	500.00 €	500.00 €
Association des Amis de l'Ecole de Musique de Belmont-Camarès pour le projet 2025 des « Concerts de Poche »	1 300.00 €	1 300,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers de Camarès	1 000.00 €	1 000.00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers de Belmont-sur-Rance	1 000.00 €	1 000.00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers de Saint Sernin-sur-Rance	1 000.00 €	1 000.00 €
Jeunesse Sportive Rance & Rougier	6 000.00 €	6 000.00 €
La Passacaille	600.00 €	600.00 €
Rugby club Rougier	3 000.00 €	3 000.00 €
Association Millefeuilles	2 100.00 €	2 100.00 €
Rencontres Musicales de Tauriac	800.00 €	800.00 €
Les Nouveaux Troubadours	3 500.00 €	3 500.00 €
Sauvegarde Restauration Eglise de Briols	1 000.00 €	1 000.00 €
Association Roland - ULM	1 000.00 €	1 000.00 €
Les Amis du Vieux Camarès	1 000.00 €	1 000.00 €
AAPPMA de Camarès (Association agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques)	1 000.00 €	1 000.00 €
Association de la MFREO de la Vallée du Rance – Valrance (projet spectacle)	1 100.00 €	1 100.00 €

- **AUTORISE** Madame la Présidente à faire procéder au versement de ces subventions.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

La Présidente,

Monique ALIÈS



Délais et voie de recours : conformément aux dispositions du code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse 68, rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Un recours gracieux peut également être exercé, durant le délai de recours contentieux, auprès de la « Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier » : ce recours gracieux interrompra le délai de recours contentieux qui ne courra, à nouveau qu'à compter de ma réponse.